

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

**Chez AXA, c'est cela que nous appelons la "Protection Financière".**

ASSURANCE AUTO, MOTO & HABITATION  
SANTÉ & PRÉVOYANCE  
ÉPARGNE, RETRAITE & PLACEMENTS  
BANQUE & CRÉDITS  
ASSURANCE LOISIRS & SERVICES  
PROTECTION JURIDIQUE

[www.axa.fr](http://www.axa.fr)

Votre interlocuteur AXA



AXA France IARD : S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - AXA Courtage Assurance Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 302 983 572 - Entreprises régies par le Code des Assurances.

*Vivre Confiant*

Réf. : 180214\_03 2005 - Crédit Photo : Gettyimages/Peter Dazeley - g&a


**Pourquoi serait-il mieux protégé que vous ?**

**Garantie Personnelle du Conducteur**

**Jusqu'à 2 000 000 d'euros d'indemnité en cas d'accident corporel\*.**

\* Voir conditions de l'offre à l'intérieur.





## Garantie Personnelle du Conducteur<sup>(1)</sup> Un seul contrat<sup>(2)</sup> pour protéger tous les conducteurs des véhicules de votre famille.

**Le saviez-vous ?** La loi prévoit l'indemnisation des dommages corporels subis par les passagers mais pas ceux subis par le conducteur responsable d'un accident. Des frais médicaux à la perte de revenus liés à une invalidité, les conséquences financières peuvent pourtant être très lourdes. Avec la Garantie Personnelle du Conducteur, vous n'êtes enfin plus seul pour les assumer.

## Une prise en compte de tous les préjudices, même en cas d'accident responsable.

### En cas de dommages corporels, prise en charge :

- des frais médicaux, de rééducation ou d'hospitalisation.
- des conséquences financières d'un arrêt de travail ou de l'invalidité.
- des souffrances endurées, du préjudice esthétique ou d'agrément.

### En cas de décès, prise en charge :

- des préjudices moraux et/ou économiques de vos proches.
- des frais d'obsèques.

(1) Selon la formule choisie, les clauses et conditions du contrat.

(2) Un seul contrat pour l'assuré(e), son conjoint ou concubin, leurs ascendants, descendants et leurs conjoints, dont les véhicules sont assurés chez AXA.

# De hauts niveaux d'indemnisation.

## FORMULE 1

- Indemnisation jusqu'à 450 000 €  
Franchise d'invalidité permanente de 10 %

## FORMULE 2

- Indemnisation jusqu'à 800 000 €  
Sans franchise

## FORMULE 3

- Indemnisation jusqu'à 2 000 000 €  
Sans franchise

## Ayez le bon réflexe pour vous et votre famille.

### Une garantie étendue...

- à toutes vos voitures assurées chez AXA.
- à tous les conducteurs (proches ou amis) utilisant vos véhicules à titre occasionnel.
- aux personnes assurées<sup>(2)</sup> de votre famille utilisant provisoirement un véhicule de location ou de remplacement suite à l'immobilisation de leur véhicule.